Scotsman®

MANUFACTURER'S LIMITED 3 YEARS PARTS and 3 YEARS LABOR WARRANTY

Models: F0522, F0822, F1222, F1522, FME2404, N0422, N0622, N0922, N1322, NME1854, FB1222, NB0622, NB0922 and NB1322

Scotsman warrants to the original purchaser-user, subject to the limitations and exclusions set forth in this Warranty, that the models of Scotsman7 brand commercial ice machines identified above will be free from defects in material and/or workmanship and will perform adequately under normal use if properly installed and maintained in accordance with the Manual furnished with the product.

Starting Time: This Warranty begins with the date of original installation. The date of original installation shall be the date that the machine is actually installed for the first time if the installation is promptly reported to Scotsman on the warranty registration form furnished with the product or registered on line at Scotsman's website. If the installation date is not timely reported to Scotsman on the warranty registration form, the date of original installation shall be deemed to be three months after the date of shipment from the factory.

What is Covered?: Component parts are covered for 3 years after original installation of the machine, except for the parts of the motor compressor which are covered for 5 years after original installation of the machine. Labor for repair or replacement of a defective component part is covered for 3 years after original installation of the machine.
This warranty is applicable only in the United States, Canada, the Caribbean, Mexico, Central America and South America. Excluded areas include: Africa, Asia, Australia, and Europe.

Scotsman's Obligation: Limited strictly to replacing or repairing, at Scotsman=s option and upon return to the factory with transportation charges prepaid, any part or parts that are found to be defective in material and/or workmanship during the warranty period. All decisions regarding defects in material or workmanship or accident, alteration, misuse, or improper maintenance or installation shall be made by Scotsman=s Service Department and shall be binding upon the parties. Labor reimbursement is provided according to the procedures below.

Requirements: Warranty service must be performed by a Scotsman distributor, or by an authorized service agent approved by the Factory Service Department or the local Scotsman distributor.

User Responsibility: The product must be installed, cleaned and maintained as described in the Manual furnished with the product.

Procedures: Reimbursement for labor charges covered by this Warranty will be made directly to the Scotsman Distributor, and will be calculated by using the local established hourly service rate (not to exceed the labor rate in effect and published by the local Scotsman Distributor) and the hour allowance published in the Scotsman Labor Rate Book.
All claims for labor reimbursement must be made through the local Scotsman Distributor. Only approved replacement parts may be used. The defective part and service invoice must be provided to the local Scotsman Distributor within fifteen (15) days from the date of service to be eligible for labor reimbursement. Incidents of failure that do not require the replacement of a part must be explained in sufficient detail on the service invoice to properly identify the failure. All claims must include the ice machine model number, serial number, date of original installation and customer identification.

Exclusions: Labor reimbursements include straight time labor charges only, and shall not include charges for travel time, mileage, or other premium charges. Any ice machine whose initial installation date is more than five years from its production date is excluded from this warranty. This Warranty does not include parts or labor coverage for a component failure or other damage resulting from:

- Electrical power or water supply failure to the ice machine for any reason.
- Operating the product beyond the specifications described in the product's manual.
- Failure to clean and maintain the product as set forth in the product's manual.
- Installations not in accordance with the product's manual.

This Warranty is in lieu of all other warranties or guarantees of any kind, express or implied. ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE EXCLUDED AND DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL SCOTSMAN BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OF ANY KIND OR NATURE, OR FOR ANY DAMAGES RESULTING IN WHOLE OR IN PART FROM MISUSE OR INADEQUATE MAINTENANCE OF THE PRODUCT OR ANY PART THEREOF.

No part or assembly which has been subject to accident, alteration or misuse, or which has not been installed or serviced in accordance with the Service Manual furnished with the product, or which is from a machine on which the serial number has been altered or removed, shall be covered by this Warranty.

SCOTSMAN® is a registered trademark of Scotsman Group Inc., 775 Corporate Woods Parkway, Vernon Hills, IL 60061 17-2791-01 Rev. H

Scotsman®

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT DE 3 ANS SUR LES COMPOSANTS et 3 ANS SUR LA MAIN-D'OEUVRE

Modèles : F0522, F0822, F1222, F1522, FME2404, N0422, N0622, N0922, N1322, NME1854, FB1222, NB0622, NB0922 et NB1322

Scotsman offre une garantie à l'acheteur-utilisateur d'origine, sous réserve des limitations et exclusions énoncées dans la présente Garantie que les modèles de machines à glace commerciales Scotsman 7 identifiés ci-dessus seront exempts de vices de matériaux et/ou de fabrication et fonctionnent de manière adéquate dans des conditions d'utilisation normales si elles sont correctement installées et entretenues en conformité avec le Manuel fourni avec le produit.

Heure de début : cette garantie prend effet à la date d'installation originale. La date d'installation initiale doit être la date à laquelle la machine est effectivement installée pour la première fois si l'installation est signalée sans délai à Scotsman sur le formulaire d'enregistrement de garantie fourni avec le produit ou enregistré en ligne sur le site Web Scotsman. Si la date d'installation n'est pas rapportée en temps opportun à Scotsman sur le formulaire d'enregistrement de garantie, la date d'installation d'origine considérée sera trois mois après la date d'expédition de l'usine.

La garantie comprend : les pièces sont couvertes pendant 3 ans après l'installation initiale de la machine, sauf pour les pièces du compresseur du moteur qui sont couvertes pendant 5 ans après l'installation initiale de la machine. La main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement d'un composant défectueux est couverte pendant 3 ans après l'installation initiale de la machine.
Cette garantie est valide seulement aux États-Unis, Canada, Caraïbe, Mexique, en Amérique Centrale et en Amérique du Sud. Les endroits exclus comprennent : l'Afrique, l'Asie, l'Australie et l'Europe.

Obligation de Scotsman : strictement limitée au remplacement ou à la réparation, au choix de Scotsman et à leur retour à l'usine avec les frais de transport payés d'avance, de toute(s) pièce(s) avec à un défaut matériel et/ou de fabrication pendant la période de garantie. Toutes les décisions concernant les défauts en terme de matériel ou de fabrication ou d'un accident, une modification, un usage impropre, ou un mauvais entretien ou d'installation doit être faite par le département de service de Scotsman et lieront les parties. Remboursement pour la main-d'œuvre est fourni selon les procédures ci-dessous.

Exigences : le service de garantie doit être effectué par un distributeur Scotsman, ou par un agent de service agréé par le Département de service d'usine ou le distributeur Scotsman local.

Responsabilité de l'utilisateur : le produit doit être installé, nettoyés et entretenus comme décrit dans le Manuel fourni avec le produit.

Procédures : le remboursement des frais de main-d'œuvre couverte par cette garantie sera versé directement au Distributeur Scotsman, et sera calculé en utilisant le taux de service horaire local établi (ne doit pas dépasser le taux de la main-d'œuvre en vigueur et publié par le Distributeur Scotsman local) et l'allocation des heures publiée dans le Livre de taux de main-d'œuvre Scotsman.
Toute demande de remboursement de la main-d'œuvre doit être faite par l'intermédiaire du Distributeur Scotsman local. Seulement des pièces de rechange approuvées peuvent être utilisées. La pièce défectueuse et la facture de service doivent être fournies au Distributeur Scotsman local dans les quinze (15) jours à compter de la date de service pour être admissibles à un remboursement de la main-d'œuvre. Les incidents d'échec qui ne nécessitent pas le remplacement d'une pièce doivent être expliqués avec suffisamment de détails sur la facture de service pour identifier correctement l'échec. Toutes les demandes doivent inclure le numéro de modèle de la machine à glace, le numéro de série, la date d'installation initiale et l'identification du client.

Exclusions : les remboursements pour la main-d'œuvre incluent les frais de main-d'œuvre directe seulement, et ne doivent pas comprendre les frais de voyage, le kilométrage parcouru ou d'autres frais pour des primes. Toute machine à glace dont la date d'installation initiale est plus que cinq ans à compter de sa date de fabrication est exclue de cette garantie. Cette garantie ne comprend pas la couverture des composants ou de la main d'œuvre due à une défaillance d'un composant ou d'autres dommages dus :

- à la défaillance due à un manque d'alimentation électrique ou d'approvisionnement en eau à la machine à glace pour quelconque raison.
- au fonctionnement du produit au-delà des spécifications définies dans le manuel du produit.
- au défaut de nettoyer et d'entretenir selon le manuel du produit.
- aux installations qui ne sont pas en conformité avec le manuel du produit.

Cette garantie remplace toutes les autres garanties ou les garanties de toute sorte, expresse ou implicite. TOUTE GARANTIE TACITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER EST EXCLUE ET REJETÉE. SCOTSMAN NE DEVRA EN AUCUN CAS, ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS DE TOUT TYPE OU NATURE, OU POUR TOUT DOMMAGE RÉSULTANT DE LA TOTALITÉ OU EN PARTIE À LA MAUVAISE UTILISATION OU D'UN ENTRETIEN INADÉQUAT DU PRODUIT OU DE TOUTE PARTIE DE CELLE-CI.

Aucune pièce ou aucun assemblage qui a fait l'objet d'un accident, d'une altération ou d'une utilisation malveillante, ou qui n'est pas installé et entretenu conformément aux dispositions du Manuel fourni avec le produit, ou qui provient d'une machine sur laquelle le numéro de série a été altéré ou enlevé, sera couvert par cette garantie.

SCOTSMAN® est une marque déposée de Scotsman Group Inc., 775 Corporate Woods Parkway, Vernon Hills, Il 60061 17-2791-01 Rev. H